

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/77

Séance du 4 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2024	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel, BOUCLIER Florence, BUSSEUIL Georges, PLATHEY Pierre
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 14	
Nombre de suffrages exprimés : 16	
Votes Pour : 16	Procurations : DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à D. LAROCHE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à C.LAVENIR
Vote Contre : 0	
Abstentions : 0	
	Absents excusés : MATHIEUX Marc, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie

Le secrétariat a été assuré par : Samuel DESCHARNE

Objet : DM 2 budget assainissement – section de fonctionnement

Le chapitre 011 (section de fonctionnement) du budget assainissement présente une exécution négative. Il convient donc à ce jour de valider une décision modificative de crédits afin de procéder à un transfert depuis le chapitre 65.

Chapitre	Article	Proposition
011 – charges à caractère général	6226	+30€
65 – autres charges diverses de gestion courante	6588	-30€

Le conseil municipal décide :

-D'ADOPTER la proposition du Maire,

-DE RECTIFIER les chapitres concernés sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,

D2024/187

CL